



Association
Sportive,
Culturelle
et d'Entraide
d'Indre et Loire

61 avenue de Grammont
CS 74105
37041 Tours cedex 1

Contacts « activité »

Bernard DANCETTE
☎ : 06 82 39 32 01



L'ASCE37 vous propose jeudi 5 juin 2025

une JOURNÉE « RETRAITÉS » et ACTIFS

Visites du Musée du Cuir et de l'Atelier du Parcheminier à LEVROUX Indre

7h 15 : Rendez-vous Parking situé face au parking relais "Piscine du Lac" Tours. (voir plan au dos).

Organisation du co-voiturage (voir au dos) Départ 7h 30 précises

Programme :

9h 15-9h45 : arrivée à LEVROUX. Café-viennoiseries offert aux participants.

10h00 - 12h00- Groupe 1 : Visite du Musée du cuir.

10h00 - 12h00- Groupe 2 : Visite de l'Atelier du Parcheminier.

12h15 - 14h15 : Déjeuner au restaurant.

14h30 - 16h30 - Groupe 1 : Visite de l'Atelier du Parcheminier.

14h30 - 16h30 - Groupe 2 : Visite du Musée du cuir.

16h45 - 17h30 : Collation amicale de fin de journée.

17h30 - 19h30 : retour et arrivée à Tours.

Tarif : ascéiste et ayant-droit : 30 € non ascéiste : 50 €

date limite d'inscription : au plus tard le lundi 5 mai 2025

✂-----

JOURNÉE « RETRAITÉS » jeudi 5 juin 2025

BULLETIN RÉPONSE à retourner au plus tard le lundi 5 mai 2025 sous enveloppe à : Bernard DANCETTE 282 rue Giraudeau 37000 Tours (bernard.dancette@gmail.com)

accompagné du chèque correspondant, à l'ordre de « ASCE37 »

Nom - Prénom des participants:
.....

Tél portable : (à renseigner)

Adresse courriel :

Nombre de participants ASCE : 30€ X = € - Nombre de participants hors ASCE : 50€ X = €

**Parking situé en face du parking relais "Piscine du Lac" Tours.
Quartier des Fontaines.**



Organisation du co-voiturage

Afin de rendre plus conviviale la journée

souhaitez-vous être covoituré : oui non

merci de donner votre numéro de téléphone et adresse courriel pour un regroupement

souhaitez-vous covoiturer des participants : oui non

merci de donner votre numéro de téléphone et adresse courriel pour un regroupement

RAPPEL

Seuls les conducteurs qui feront un covoiturage seront indemnisés.

Pas de remboursement en cas de désistement (sauf cas de force majeure)